

## **Les prix planchers** **Réponse de la Confédération paysanne aux critiques**

Au niveau sémantique, le terme « prix planchers » n'est pas le plus heureux, mais saisissons à fond cette chance pour faire vivre le débat sur le revenu paysan et la nécessité de rompre avec ce système libéral. On préférerait parler de prix rémunérateurs garantis, de couverture du prix de revient, d'interdiction d'achat de nos produits en-dessous du prix de revient. Vous pouvez en parler à ces termes à vos collègues paysans.

Une fois d'accord sur un objectif politique souhaitable et incontournable d'interdiction de la vente à perte, regardons de plus près les critiques adressées aux prix planchers, qui n'ont en fait comme visée de maintenir le statu quo libéral au détriment des paysan·nes.

### **Les prix planchers, le risque c'est qu'ils soient fixés trop bas.**

Le niveau des prix planchers doit être la traduction de l'interdiction de la vente à perte en-dessous de nos prix de revient. L'objectif politique doit guider le calcul technique : permettre aux paysan·nes de vivre dignement de leur métier. Des prix planchers trop bas ne sont pas des prix rémunérateurs garantis, rien à voir avec notre proposition. Le risque est bien sûr que ce gouvernement libéral ne tienne pas parole et vide de sa substance cette proposition qui suppose de rompre avec ce système économique injuste et qui ne rémunère pas le travail.

Dans un cadre où le prix plancher provient de notre définition, comment être contre des prix planchers qui garantiraient la couverture de nos coûts de production, notre rémunération paysanne et notre protection sociale ? C'est pourtant la position de la FNSEA, de la coopération agricole, des économistes libéraux et moins étonnant la position de prédateurs de la valeur de notre travail comme Lactalis.

### **Les prix planchers, c'est l'économie soviétique**

Dès que l'on remet en cause les effets concrets du système capitaliste, on est taxés de soviétique, comme s'il n'y avait que deux voies possibles, comme si nous étions coincés dans une guerre idéologique d'un autre temps.

L'agriculture de l'URSS n'a jamais fait rêver. Elle a d'ailleurs été un échec patent pour les paysan·nes.

Par contre, quand nous parlons de prix garantis, nos détracteurs omettent de dire que des systèmes équivalents existent aux Etats-Unis ou au Canada, pays loin d'être des économies « communistes ».

Cette critique est une tentative grossière de détournement du problème de fond, par des personnes qui ont intérêt à préserver les profits de l'agrobusiness et le statu quo libéral.

### **Les prix planchers, ça va pénaliser notre capacité exportatrice**

Les prix planchers n'empêcheraient que l'export de produits à des prix plus bas que notre prix de revient, c'est-à-dire l'export synonyme de vente à perte pour nous.

La Confédération paysanne ne souhaite pas la fin du commerce international.

Le commerce international doit être refondé sur des bases de justice sociale, d'équité économique, de respect du droit à l'alimentation et de la souveraineté alimentaire des peuples.

Tout le contraire des accords de libre-échange qui organisent la concurrence entre paysan·nes du monde entier et tirent vers le bas les conditions sociales et environnementales de production.

Ainsi, nous sommes contre l'exportation massive de produits agricoles subventionnés qui détruisent les agricultures des pays tiers et font disparaître nos collègues, souvent réduits alors à exiler et fuir leurs campagnes.

Nous sommes pour l'exportation de produits à valeur ajoutée, qui rémunèrent le travail paysan, et qui répondent aux besoins des populations qui importent. Nous sommes pour la complémentarité de productions au sein de zones géographiques, en cas d'aléas climatiques, sanitaires ou géopolitiques.

Par contre, développer l'exportation à tout prix pour gagner des parts de marché, alors que ce marché ne peut s'obtenir qu'en axant sur la compétitivité « prix », n'a aucun sens. Personne ne nous a encore expliqué l'intérêt pour nos fermes de vendre à perte pour continuer à exporter.

On attend toujours des arguments rationnels et concrets à ce risque de perte à l'export, à part la préservation des profits de l'agroindustrie.

## **Les prix planchers, ça ne peut pas s'appliquer pour toute la France**

Effectivement, il y a une diversité de systèmes au sein d'une même production. Les conditions pédoclimatiques, le moment de carrière de chaque paysan·ne, etc. sont différentes d'une ferme à l'autre, d'une région à l'autre.

Cependant, les prix pratiqués sont déjà bien trop bas dans la plupart des cas. Un prix plancher défini au niveau du prix de revient, comme demandé par la Conf', serait déjà une avancée pour une grande partie des fermes. D'ailleurs, le marché ne rémunère déjà pas les handicaps géographiques. Dans le secteur laitier, une faible densité de collecte ou une zone montagneuse engendrent des coûts supplémentaires rarement pris en compte dans le prix, sauf dans le cadre de démarches de différenciation réussie pour certaines AOC. Ces AOC laitières sont d'ailleurs un exemple de régulation des volumes et de cahier des charges de qualité qui permet une bonne rémunération paysanne.

Des politiques publiques peuvent compenser des surcoûts (ICHN, approvisionnement local de la restauration collective, aides aux récents installés...) pour maintenir une diversification des productions sur tous les territoires.

Dans certaines productions, il peut être envisagé de différencier au sein d'une même production s'il s'avère nécessaire de le faire (contrats par bassin laitier par exemple, cette différenciation se faisait d'ailleurs jusqu'en 2008 au niveau des CRIEL par rapport aux indications CNIEL).

Un prix plancher défini sur un prix de revient moyen serait déjà largement positif pour le revenu paysan, et permet de partir dans une négociation plus équilibrée. La rémunération des pratiques de différenciation attendues par le consommateur : lait à l'herbe, animal nourri sans OGM par exemple, sera aussi plus facile à négocier en tant que telle par rapport au « produit tout-venant ».

En Espagne, sur la base d'un calcul individuel, un producteur peut aussi se retourner juridiquement contre son acheteur. Au niveau européen, la piste d'une loi sur les chaînes alimentaires doit être menée en parallèle du chantier français qui doit être moteur dans cette dynamique pour la protection du revenu paysan partout en Europe.

## **Les prix planchers, ça va être un appel d'air supplémentaire aux importations**

Si les prix planchers ne s'appliquent qu'aux produits français, l'écart de prix avec les produits importés augmentera de fait, ce qui poussera probablement des acteurs économiques comme la grande distribution ou la restauration collective à importer encore davantage.

La situation est d'ailleurs déjà catastrophique sur certains produits (miel, fruits et légumes, volailles...) dans ces secteurs.

C'est pourquoi la Confédération paysanne porte une mesure de protection économique face aux importations déloyales, techniquement faisable et indispensable complément politique aux prix planchers : les prix minimum d'entrée.

Ces prix minimum d'entrée seraient fixés au même niveau que les prix planchers, soit au niveau du prix de revient de chaque produit. Cela neutraliserait toute concurrence déloyale à bas prix, sans coincer le système exportateur qui serait davantage rémunéré. C'est une mesure à la fois protectionniste et internationaliste.

L'autre mesure immédiate est la sortie des accords de libre-échange et l'arrêt de toutes les négociations en cours. La fin des accords de libre-échange n'est en aucun cas la fin de l'export et du commerce international. Ce ne sont pas les accords de libre-échange qui permettent les exportations. Les accords de libre-échange démantèlent tous les outils de protection économique des marchés intérieurs : droits de douane, prix minimum d'entrée... Ils tirent les prix vers le bas, en organisant la concurrence entre paysan·nes du monde entier. Tous les paysan·nes sont perdants dans ces accords de libre-échange qu'on se situe du côté exportateur, ou du côté importateur. En plus, ces ALE font pression sur nos droits sociaux et normes environnementales et entraînent vers le bas nos conditions sociales et environnementales de production.

Le dernier chantier à mener face aux importations est la construction d'une segmentation étanche du marché intérieur. Aujourd'hui, un faible volume d'importation à bas prix, des cours mondiaux dégradés peuvent suffire à tirer à la baisse l'ensemble de la production, qui n'est pourtant pas échangée physiquement sur ces marchés volatils mondialisés. Dans une production où seulement 10% de la production est exportée vers des pays tiers sur le marché mondial, c'est l'intégralité de la production qui est impactée au niveau du prix. C'est complètement absurde.

Quand la guerre en Ukraine a éclaté, cela a engendré une hausse de la baguette en France car le prix des céréales françaises est quasi intégralement connecté au marché mondial. Alors qu'il n'y avait eu aucun changement dans la production française. Ce fonctionnement libéral des marchés est absurde. Que la spéculation soit à la hausse ou à la baisse, il convient de mieux segmenter les marchés intérieurs face à ces phénomènes de volatilité sur le marché mondial.

Des contrats tripartites producteur-industriel-distributeur peuvent permettre de consolider le revenu paysan sur l'ensemble du volume destiné au marché de la grande distribution. Une volonté politique affirmée sur la restauration collective peut permettre d'assurer un débouché rémunérateur sur des volumes conséquents. Avec ces deux marchés grande distribution et restauration collective, cela représente déjà entre 50 et 90% des volumes produits en France selon les produits.

## Les prix planchers, ça va générer une surproduction

L'histoire de la politique agricole commune en Europe est en grande partie constituée de période où les prix à la production étaient garantis. Jusqu'en 1992 de manière massive.

Or, ces prix garantis ont engendré une incitation à produire sans limites, associés au système productiviste. Dans le lait, la réaction avait alors été la mise en place de quotas. Dans les céréales, des restitutions à l'exportation permettaient d'exporter à bas prix les céréales, en compensant le différentiel de prix entre prix mondial et prix garanti UE. Cela avait des conséquences catastrophiques de dumping sur les agricultures des pays tiers.

C'est pourquoi la Confédération paysanne estime indissociable la mise en place de prix planchers avec la remise en œuvre d'outils de régulation des marchés : stockage public, quantum, tunnel de prix... Ainsi, pas de risque de surproduction, mais une garantie structurelle de protection du revenu paysan, dans le respect de la souveraineté alimentaire des pays tiers.

Beaucoup de grands pays agricoles sont encore dotés d'outils de régulation des marchés. L'Union Européenne a pourtant démantelé la quasi-totalité de ses outils de régulation, à contre-courant total. Pourtant, les mesures de gestion de crise sont bien plus coûteuses budgétairement que des systèmes de gestion de l'offre qui préviennent les crises et protègent le revenu paysan.

Les prix planchers, c'est la porte ouverte à l'agrandissement et à la concentration

Tout ne peut pas être réglé par un seul outil économique et politique. L'ensemble du projet systémique de la Confédération paysanne reste valable et demande bien d'autres réorientations de politiques publiques : PAC, fiscalité, politique foncière, politiques et normes environnementales...

Effectivement, des prix rémunérateurs, sans limite de volume, peuvent pousser certaines fermes à investir davantage et à s'agrandir au détriment de l'installation et de la dynamique territoriale. C'est pourquoi la Confédération paysanne se bat pour des modalités de répartition des volumes afin de préserver l'emploi paysan et avoir des paysannes et paysans nombreux dans des campagnes vivantes. C'est pourquoi il est indispensable d'avoir une loi foncière qui protège et répartit équitablement le foncier agricole, lutte contre la spéculation et la financiarisation du foncier agricole. C'est pourquoi nous avons besoin de politiques publiques qui partagent équitablement les communs : eau, énergies... C'est pourquoi nous avons besoin de normes protectrices pour la santé des paysan·nes et de l'environnement, pour que l'objectif de toujours plus de rendement ne détruise pas notre propre avenir.

On peut ainsi envisager la mise en place de quantum : le prix est garanti pour un certain volume par actif. Au-dessus de ce volume, soit il n'est pas possible ou très dissuasif de produire (système de quotas), soit le prix pratiqué est soumis à la volatilité des cours mondiaux car ce volume supplémentaire est destiné aux marchés internationaux.

La répartition doit permettre un maillage dense de fermes sur les territoires, mais il s'agit aussi de penser à l'impact d'exportations à bas prix dans les pays du Sud et sur nos collègues paysans là-bas.

## **Les prix planchers, ça risque de devenir des prix plafonds**

Les prix planchers, tels que définis au niveau du prix de revient par la Confédération paysanne, sont déjà régulièrement au-dessus des prix majoritairement pratiqués. Ainsi, Lactalis vient d'annoncer 425 euros les 1000 litres, alors que le simple indicateur coût de production, sans prise en compte de notre rémunération, est estimé objectivement à 444 euros les 1000 litres. Pourtant, la FNSEA/FNPL ou le Ministre de l'Agriculture se réjouissent de cet accord qui fixe le prix au troisième sous-sol !

Le rapport de forces entre producteurs et industriels/grande distribution est inégal. Sans arbitrage public, la dépendance économique des producteurs est difficilement surmontable au niveau d'une simple négociation.

Le prix plancher offre une protection pour les producteurs et productrices qui les aide à négocier bien d'autres acquis (rémunération des pratiques de différenciation demandées par l'agroindustrie ou la grande distribution). Le point de départ de la négociation est largement rehaussé.

Le poids des producteurs et de leurs organisations sera clairement rehaussé. Le risque de prix en-dessous de notre prix de revient est aujourd'hui bien plus gravissime que le risque de plafonner à un prix plancher qui rappelons-le est déjà un prix rémunérateur garanti.

Cette critique est nulle et non avenue. Les négociations de branche- convention collective entre salarié·es et employeurs permettent bien des acquis sociaux des salarié·es au-delà du SMIC et plus avantageuses que les conditions incluses a minima dans le droit du travail. Cela suppose de conserver une hiérarchie des normes qui ne peut qu'améliorer les contrats-types et la formule de calcul du prix.

## **Les prix planchers ne résoudront pas le problème de revenu des payan·nes**

Les positions de la coopération agricole sont incompréhensibles. Leurs représentant·es parlaient des prix planchers comme une fausse bonne idée qui se retournerait contre les producteurs eux-mêmes. Mais, c'est parce qu'ils n'arrivent pas à sortir de la logique libérale et de la course aux volumes. Les règles coopératives (apport total...) nécessitent une gestion collective des volumes et de prendre à bras le corps la répartition des volumes entre associé·es.

Bien sûr que les prix planchers sont une avancée pour le revenu paysan. C'est d'ailleurs une des conditions pour pouvoir labelliser un produit « commerce équitable ».

La généralisation de prix planchers est une étape vers la généralisation du commerce équitable. L'ensemble des filières, a minima sur le marché intérieur, pourraient ainsi tendre vers un fonctionnement de type « commerce équitable ». Et cela est bien sûr faisable au niveau du commerce international, le commerce équitable s'étant d'ailleurs d'abord développé sur des relations commerciales Sud-Nord sur des produits comme le café, le chocolat...

## **Les prix planchers, c'est impossible de les calculer**

D'innombrables exemples de systèmes de fixation de prix et de régulation des marchés existent par le monde. En France, nous avons de nombreuses structures à même de fournir les indicateurs technico-économiques nécessaires : les instituts techniques, l'observatoire de la formation des prix et des marges, l'INSEE... Quand les indicateurs n'existent pas, la volonté politique suffira pour construire les indicateurs manquants.

La faisabilité technique de prix planchers est un non-sujet, juste le reflet d'une absence de volonté de changer les choses au profit du revenu paysan, de sortir de ce système libéral destructeur pour notre agriculture et nos territoires.

## **Les prix planchers, c'est un prix fixe qui sera sorti du chapeau d'une grande-messe annuelle**

Bien sûr que non. Le prix plancher évoluera en fonction des indicateurs de coût de production, du SMIC (si cet étalon est choisi pour la rémunération de notre travail, nous militons pour 2 SMIC) et même des avancées acquises pour notre protection sociale.

La formule donne ainsi un prix variable tout au long de l'année, au fur et à mesure de l'actualisation des données.

Nous ne pensons pas que le prix plancher doive résulter d'une négociation lors d'une conférence publique de filière, mais bien d'un calcul basé sur des indicateurs objectifs sur lesquels un accord politique et juste aura été trouvé pour remplir l'objectif de la mesure : rémunérer dignement le travail paysan.

## **Les prix planchers, c'est utopique**

Des systèmes équivalents de prix planchers existent aux Etats-Unis ou au Canada. Il ne nous semble pas qu'on peut qualifier d'utopique des mesures économiques qui fonctionnent sur des territoires plus grands que l'UE elle-même. Aux Etats-Unis, les prix du lait sont même différenciés par bassin et par classes de fabrication de produits laitiers.

« Il n'y a pas d'alternative au système libéral, au capitalisme » est un dogme rentré dans de trop nombreuses têtes. L'absence d'imagination des décideurs politiques nous laisse pantois. L'intelligence humaine est capable de relever le défi d'un changement nécessaire de système agricole, alimentaire, économique. Nous pouvons être créatifs, construire collectivement des solutions pérennes qui permettent d'allier progrès social, bien-être des populations, création d'emploi et préservation de notre environnement.

Nous sommes condamnés à réussir. Les postures « c'est utopique », « on ne peut pas faire autrement », « réguler, ce n'est plus dans l'air du temps » ne sont là que pour freiner le nécessaire changement. La Conf ne lâchera jamais le combat : c'est la survie de nos fermes qui est en jeu, c'est la survie de notre société humaine qui est en jeu.

## **Les prix planchers, personne n'en voudra ailleurs en Europe**

L'orientation libérale au sein de l'Union européenne est un véritable problème. Mais, les mouvements agricoles partout en Europe montrent bien l'impasse du libéralisme appliqué en agriculture. L'instauration de prix planchers en France fera forcément des envieux partout en Europe et peut engendrer un effet boule de neige.

Des élections européennes ont d'ailleurs lieu en juin 2024. La composition du Parlement européen peut fortement changer la donne concernant l'orientation des politiques de l'UE pour l'agriculture.

Rappelons d'ailleurs que le groupe parlementaire d'extrême droite vote de manière quasi similaire avec le bloc de droite libérale sur les questions agricoles. Il ne constituerait en aucun cas une bonne nouvelle pour les agriculteurs européens qui souhaitent tourner la page du libéralisme.

## **Les prix planchers, c'est incompatible avec les règles de l'OMC**

Oui, les prix planchers, c'est incompatible avec les règles de l'OMC, comme à peu près toutes les politiques publiques qui permettent de réguler et répartir plutôt que soumettre l'avenir de nos fermes au marché. La Confédération paysanne a lutté depuis toujours contre l'OMC (Mac Do à Millau, Seattle, création de La Via Campesina...), dont les règles sont à l'origine d'une grande partie des maux actuels. L'Union Européenne est une des dernières instances à respecter les règles de l'OMC. Les grands pays comme l'inde, la Chine ou les Etats-Unis s'affranchissent allègrement de ces règles absurdes.

L'agriculture doit être sortie de l'OMC. La France doit porter haut et fort cela dans les négociations au sein de l'OMC. C'est une nécessité vitale pour notre agriculture.

## **Les prix planchers, ça va renchérir le coût de l'alimentation**

Les prix planchers en France ne sont pas synonymes d'appauvrissement et d'une perte de pouvoir d'achat pour les consommateurs·rices françai·es. Ils doivent être **assortis d'une répartition des marges dans les filières alimentaires**: encadrement des marges de l'agroindustrie et de la grande distribution, interdiction des surmarges pour les produits de qualité (AOC, bio...), clauses de répartition de la valeur, investissement dans un approvisionnement local et de qualité dans la restauration collective publique...

Cela doit aussi s'accompagner de **politiques ambitieuses pour lutter contre le mal-logement et la spéculation dans le secteur du logement**: construction de logements sociaux, encadrement des loyers, fiscalité défavorable à la spéculation immobilière... Le budget dédié au logement a explosé en quelques décennies au détriment entre autres de celui de l'alimentation: il s'agit de redonner significativement de l'air sur cette partie du budget des ménages, pour permettre notamment une revalorisation de l'alimentation et des conditions dignes de logement pour tou·tes.

**Les prix planchers doivent ainsi faire partie d'un ensemble de politiques publiques alimentaires et sociales** pour lutter à la fois contre la précarité paysanne et la précarité alimentaire. La voie [d'une sixième branche de la sécurité sociale](#) doit être prise. **La mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation permettra l'effectivité du droit à l'alimentation dans une approche universelle et de progrès social majeur pour notre société.**